

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Affiché le 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** jeudi 7 septembre 2023

**Étaient présents :** F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – C.CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSE – H. DESTANDAU – P. GUIZE – D. FERLAY – A. BERGER – P. POILANE – JJ.DURANTIN – S. BOIRAL – M. RIBIER – G. FLEURY  
**Excusés :** V. PASQUIER (pouvoir D. FERLAY) – PY. DUCREST (pouvoir G. FLEURY)

**Secrétaire de séance :** H. DESTANDAU

**Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2023.**

### **RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT LES LAURENTINES – 436 ROUTE DE MORNANT**

Vu la demande formulée par l'association syndicale du lotissement Les Laurentines, sis à 436 route de Mornant pour la rétrocession des voiries desservant leurs habitations et cadastrées section B n°1360 et d'une surface de 3096 m<sup>2</sup> et une parcelle issue de la division de la B n°1361, correspondant au bassin de rétention pour une surface de 441 m<sup>2</sup> ; le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'accepter la demande.

### **ACTIVITES AVEC TVA – REHABILITATION D'UN BATIMENT RTE DE SOUCIEU - BUDGET M14**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de créer dans le budget principal M14 un service TVA n°006 à partir du 12 septembre 2023, pour l'opération réhabilitation du bâtiment route de Soucieu. L'ensemble de l'opération sera assujettie à la TVA dans la mesure où ce projet permettra de créer des locaux commerciaux en location, gérés par le Commune.

### **LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR LA CESSION DE TERRAINS A DESTINATION DE LOGEMENTS – ROUTE DE RAVEL**

La commune de Saint-Laurent-d'Agnny (69440) est propriétaire d'un terrain situé au 40, route de Ravel, dont elle a récemment fait l'acquisition par préemption. Le terrain objet de la cession est un terrain non bâti de 1.797 mètres carrés composé des parcelles cadastrées E0996 et F0639 situées en ZONE UB. Ce bien n'ayant pas vocation à être conservé pour un usage communal, il est envisagé un recours à la procédure d'appel à projets afin de privilégier une mise en concurrence maximum des acquéreurs potentiels mais également afin d'exercer un droit de regard sur les projets et le devenir du bien.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, approuve le lancement d'un appel à projets pour la vente de ce terrain destiné à la construction de logements d'habitation.

### **ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE REVENANT DE PLEIN DROIT A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Le propriétaire des parcelles cadastrées section C n°621, 694, 695 696 et 700 situées rue des Sources est décédée le 15 avril 1980. Ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et

pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Il revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'accéder les parcelles en question.

### **ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat de protection sociale des agents territoriaux proposée par le centre de Gestion par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

### **CREATION D'EMPLOI PERMANENT - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte la création d'un emploi à temps non complet (27,69h/35<sup>ème</sup>) correspondant au grade d'Adjoint technique territorial qui sera à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - FIXATION DU DROIT DE PLACES**

Monsieur le maire indique qu'il convient de fixer les droits de place pour 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

Avec Branchement le mercredi	Sans branchement le mercredi	Occupation annuelle
Marc BOUVARD, Boucher : 136,70 €	Thierry ROUZIER, primeur : 50,75 €	Alain DOUSSON bar/restaurant: 160,14 €
Affuteur Patrick LOUAT : 17,08 € (3/12 <sup>ème</sup> )	Sophie Epicerie vrac (PYSTIL) : 8,45 € (4/12 <sup>ème</sup> )	Epicerie VIVAL : 100 €
Fromager/produits laitiers : 136,70 €	Mont'en selle (1x/mois) : 13 €	Fleuriste : 100 €
	Samuel RICHER : 16,92 € (4/12 <sup>ème</sup> )	

### **CENTRALE VILLAGEOISE DU PAYS MORNANTAIS : AVENANT 1 A LA CONVENTION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

Par convention d'occupation temporaire, la Commune de Saint-Laurent-d'Agny a mis à disposition de CVPM, une partie de la toiture de la salle des fêtes pour installer et exploiter une centrale photovoltaïque. Hélène DESTANDAU, conseillère municipale, explique que le contrat ne fait pas apparaître de clause d'assurance de « *renonciation à recours réciproque* ».

La renonciation à recours réciproque c'est lorsque que chacune des parties abandonne son droit à recours à l'encontre de l'autre partie. Ce type de clause est généralement inclus dans le contrat lorsqu'il existe des intérêts communs entre les deux parties.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de l'avenant relatif à cette modification.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT**

Bâtiment centre-bourg : la mise sous tension du bâtiment le mardi 12 septembre. Le parking est terminé. La pose des pavés sur la place neuve est en cours et devrait durer jusqu'à mi-octobre. La fermeture de la voirie sur le mois d'août pour la réalisation du revêtement en béton désactivé s'est bien passé.

Bâtiment route de Soucieu : les sondages géotechniques ont été réalisés. Les résultats sont en attente de réception et permettront de vérifier la constitution et solidité des murs et différents planchers du bâtiment.

Le transformateur situé chemin du Cadix est opérationnel et alimente désormais le secteur grande rue.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de la Grande Rue et du chemin du Cadix, une réunion publique afin de présenter les travaux, sera organisée le 27 septembre à 18h30 en salle Platanes.

Après concertation avec le SYDER, il a été décidé d'effectuer le remplacement uniquement des ampoules de certains luminaires du village en LED sans avoir à changer l'ensemble du lampadaire. Des tests seront réalisés sur plusieurs secteurs avec différents essais en cours d'année prochaine.

La commune a obtenu le Label Virage à table qui est une marque de reconnaissance des résultats concrétisés par les responsables de la restauration ainsi qu'un gage de qualité pour les convives. A Saint Laurent d'Agny, en juin, ce sont 58 % de produits durables (50 % exigés par la loi Egalim), 40 % de produits bio (20 % loi Egalim) et 38 % de produits locaux bio (20 % loi Egalim), et 100 % de pommes et de pains bio et locaux qui ont été servis aux enfants.

Pour continuer dans cet engagement durable, depuis la rentrée des classes, les enfants apportent désormais leur serviette de table en lieu et place des serviettes en papier (économie de 20 000 serviettes papier/an).

#### ❖ PERSONNEL COMMUNAL

Damien MARTINS, agent technique contractuel a décidé de ne pas reconduire son contrat sur le poste de responsable technique au 30 septembre. Un nouveau recrutement est en cours.

Jennifer Millet, agent administratif, a indiqué son souhait de ne pas reconduire sa mise en disponibilité et a décidé de démissionner de la fonction publique territoriale.

#### ❖ DIVERS

Le niveau de la nappe phréatique étant en baisse, la Commune est désormais passée en vigilance sécheresse renforcée.

Un banc et un distributeur de sacs à déjection canine, ont été installés sur le chemin entre la Sicoly et le rond-point, sur demande de certains habitants.

#### ❖ MANIFESTATIONS

24 septembre : concours culinaire organisé par le Conseil municipal des enfants, en salle des fêtes de 10h à 12h. Deux thèmes à respecter : la pâtisserie et l'apéritif. Ouvert à tous avec inscription en Mairie.

Dans le cadre de la semaine bleue, Maryse JOLLY informe des événements à venir :

- Vendredi 29 septembre à 14h : « La marche bleue », au départ de la Commune. Rdv salle des fêtes.
- Mardi 3 octobre, quiz intergénérationnel proposé à 14h en salle Platanes, organisé par le réseau des bibliothèques avec la participation des classes et de nos anciens.
- Jeudi 5 octobre, à 14 heures : découverte de la coopérative Sicoly. Inscription auprès du CCAS.

7 octobre : Fête de la Bière organisée par le Comité des fêtes.

A l'occasion d'octobre Rose, la Commune se met en couleur pour cet engagement :

Du 1<sup>er</sup> au 15 octobre, une exposition photos « *Vog'amarose's* » sera installée à la bibliothèque.

Vendredi 13 octobre à 20h : temps d'échange avec Valérie Sugg, psychologue, à la bibliothèque.

Une vente de gourmandises roses par l'association Ascargolette et en partenariat avec le CCAS, est prévue cour de la Mairie, dimanche 15 octobre de 9h à 12h. Les fonds seront reversés à une association engagée pour la cause. Des bons de commandes sont disponibles au secrétariat.

Monsieur le Maire Monsieur le maire remercie le comité des fêtes pour cette fête d'été qui fut un vrai succès et les élus pour leur participation au pot de la municipalité.

**Prochain conseil municipal : lundi 9 octobre 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie**